

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**24 juin 2021 - Aubonne**

---

70 communes membres, 33 présentes, 15 excusées, 19 absentes, équivalent à 143 suffrages sur 293, la majorité absolue est à 72 suffrages. (46 personnes présentes).

**Sont représentées, les communes de :**

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chésereux, Corbeyrier, Corseaux, Crans, Cuarnens, Denens, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Féchy, Genolier, Jouxens-Mézery, Lavigny, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Paudex, Penthaz, Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vich et Vufflens-le-Château.

**Sont excusées, les communes de :**

Allaman, Chavannes-de-Bogis, Clarmont, Founex, Gimel, Gingins, Givrins, Henniez, La Rippe, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Montricher, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Perroy, Prangins, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay, Vaux-sur-Morges et Villars-Sainte-Croix.

**Sont absentes, les communes de :**

Bougy-Villars, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Coppet, Cottens, Daillens, Echandens, Eclépens, Etoy, Grens, Lully, Mex, Saint-George, Trélex et Yens.

---

**Points forts de l'Assemblée générale**

- Adhésion de la Commune d'Essertines-sur-Rolle
- Election du comité de l'AdCV pour la législature 2021-2026
- Adoption des comptes 2020
- Initiative « SOS Communes »

---

## Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 18 mars à Paudex
3. Election du Comité
4. Adoption des comptes 2020 de l'AdCV
5. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
  - Péréquation : état des discussions de la plateforme
  - Initiative « SOS Communes » - point de situation
  - Formations données par l'AdCV
6. Divers et propositions de l'assemblée

---

### 1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h00.

Il souhaite la bienvenue à toutes et tous les délégués de communes membres présent-e-s et salue la présence de Madame la Préfète Andrea Arn, également ancienne membre et présidente de l'AdCV et de Monsieur le député Pierre-André Romanens, dont il relève le courage politique et les qualités d'orateur. Il remercie aussi la commune d'Aubonne pour son accueil ainsi que les municipaux et toute l'équipe communale qui a œuvré pour l'organisation de cette soirée.

Le Président passe la parole à Mme Stéphanie Bartolini, Municipale à Essertines-sur-Rolle, commune qui vient de rejoindre l'AdCV. Celle-ci présente sa commune en quelques mots.

M. Buttin remercie Mme Bartolini puis passe la parole à M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne, pour son message d'accueil.

Les intervenant-e-s sont chaleureusement applaudis-e-s.

---

### 2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 18 mars 2021 à Paudex

Le Président reprend la parole en proposant l'adoption de l'ordre du jour. Il est validé à l'unanimité.

De même le PV de l'AG du 18 mars 2021 à Paudex est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

---

### 3. Election du comité

Le Président annonce que trois membres du comité nous quittent, à notre grand regret : Mme Carine Tinguely, spécialiste des finances ; M. Jean-Yves Thévoz, spécialiste technique, qui continuera à œuvrer comme délégué de l'AdCV pour MCH2 ; Yves Raboud, trésorier depuis 2013.

Il les remercie sincèrement pour leur implication sans faille et leur souhaite bonne continuation en leur offrant à chacun-e un présent. Une petite agape d'adieu sera organisée par le comité la semaine suivante.

Le comité n'a pas reçu d'autres propositions, mis à part les trois candidatures mentionnées plus bas et celle de Mme Denise Rudaz, future syndique de Tannay. N'ayant pas pu se joindre à cette assemblée, sa candidature sera présentée à la prochaine AG du 23 septembre 2021 à Bougy-Villars.

M. Buttin demande si des membres présents dans la salle souhaitent se présenter. Comme ce n'est pas le cas, il propose à l'assemblée de voter en bloc les candidatures des membres du comité qui se représentent. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Comme indiqué dans l'OJ de cette assemblée, le comité a reçu les candidatures de MM. Alain Jaccard, Municipal à Denens et Pierre-Alain Lunardi, Municipal à Montagny-près-Yverdon. Il les a entendus et les soutient. Le Président propose ces candidatures au vote, elles sont acceptées à la majorité.

Avec le départ de M. Yves Raboud, le poste de trésorier est vacant, le comité propose à la votation M. Jean-Christophe de Mestral pour le repourvoir. Sa candidature est acceptée à la majorité.

Mme Carine Tinguely laisse une place de Vice-président-e, le comité est habituellement composé de deux Vice-présidents, qui officient entre autres avec le Président, aux séances de bureau et au GT ressources humaines. M. Buttin propose la reconduction de M. Pierre Stampfli ainsi que la candidature de M. Raoul Sanchez. Ce dernier est responsable du dicastère « social » au sein du comité depuis septembre 2020. Il est le représentant de l'AdCV auprès de l'AVASAD et de la PCFam, mais doit être au moins vice-président pour pouvoir voter lors de ces séances. Le Président assure de leurs compétences respectives et propose à l'assemblée d'accepter leurs candidatures. La proposition est acceptée en bloc à la majorité.

M. Pierre Stampfli prend la parole pour proposer à l'assemblée de réélire M. Michel Buttin à la présidence de l'AdCV. Il rappelle son implication depuis septembre 2020 et souligne son dynamisme et sa persévérance. L'assemblée accepte la proposition à la majorité.

M. Buttin remercie l'assemblée pour sa confiance et l'assure qu'avec tous les membres du comité, ils vont tout faire pour continuer à défendre les intérêts des communes membres de l'AdCV et de toutes les communes vaudoises.

---

## 4. Adoption des comptes 2020 de l'AdCV

M. Raboud commente les comptes de l'exercice 2020 qui présentent un bénéfice de CHF 27'356,49. Le total des charges se monte à CHF 298'125,31 contre CHF 315'483.- budgétés, cette différence s'expliquant principalement par un ralentissement de certaines activités dû à la pandémie de COVID-19.

Les recettes ont quant à elles légèrement augmenté grâce à l'évolution de la population vaudoise, qui se reflète dans le montant des cotisations des communes membres, soit CHF 306'153,70 pour 2020 contre CHF 303'066,70 pour 2019.

Les remboursements de tiers (AVASAD et PCFam) ont également été supérieurs de CHF 1'347.-, en revanche les cours de l'AdCV n'ont généré que CHF 450.-, une seule formation ayant été donnée en 2020, soit CHF 550.- de moins que budgété.

Les passifs transitoires se chiffrent à CHF 1'646,25. La réserve générale s'élève à CHF 111'856,74 et les actifs représentent une somme de CHF 171'844,23. Tous les fonds propres sont garantis par les liquidités.

Le comité propose qu'un montant de 25'000.- sur les bénéfices soit employé pour reconstituer le fonds de réserves (actions spéciales), le solde du bénéfice annuel de CHF 2'356,49 étant laissé au capital.

M. Raboud précise encore que la Fiduciaire Mobile Sàrl à Mossel a effectué le contrôle de ces comptes le 8 mars 2021 et que les vérificateurs des comptes ont été convoqués le 29 avril 2021 pour le contrôle des écritures.

Le trésorier passe la parole à Mme Monique Locatelli, Syndique de Chéserey, représentante des vérificateurs de comptes. Elle certifie à l'assemblée que les comptes de l'AdCV concordent avec les livres, documents et factures, qu'ils sont conformes à la loi et aux statuts. Elle recommande donc à l'assemblée de les accepter tel que présentés et d'en donner décharge au comité et aux vérificateurs.

Les comptes sont approuvés à la majorité.

M. Raboud informe que les prochains vérificateurs des comptes, selon la liste alphabétique des communes membres de l'AdCV, seront les communes de Commugny, Coppet et Corbeyrier ; les suppléants seront Corseaux et Cottens.

A ce sujet, Mme Danielle Wanner, municipale sortante à Corbeyrier en parlera avec ses collègues, qui reprendront contact avec le comité, car elle ne souhaite pas s'engager pour eux.

De même, concernant les suppléants, Mme la Préfète Arn précise qu'à la suite de la fusion de six communes sous le nom de Hautemorges au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la commune de Cottens n'existera plus.

---

## 5. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV

M. Buttin informe l'assemblée que le comité réagira à la réponse du CE concernant les bénéficiaires de la BNS. Cela fait 15 ans que l'Etat annonce des budgets déficitaires alors qu'il engrange des millions, cela suffit !

Concernant l'amendement sur la LATC et l'énergie, M. Buttin félicite le Député Romanens qui a soutenu avec succès le postulat de l'AdCV lors de débats mouvementés.

Le président informe également que l'AdCV va poursuivre les discussions avec le CE, bien qu'il soit difficile de « négocier » avec lui.

De même, le comité continue de suivre l'initiative SOS Communes.

### Péréquation : état des discussions de la plateforme

M. Buttin passe la parole à M. Farhad Kehtari, responsable du dicastère « finance » au sein de l'AdCV. Concernant la péréquation intercommunale, ce dernier rappelle l'engagement de confidentialité qui ne lui permet pas de dévoiler la teneur des discussions actuelles, mais il souligne que la position de l'AdCV à la plateforme a changé depuis qu'elle a quitté la table des négociations en août 2020. L'AdCV est très déterminée, contrairement à l'UCV, qui semble dépitée par le non-respect de l'accord. L'UCV est en plein bouleversement, quand l'AdCV est solide et ne change pas son discours.

L'aboutissement de l'initiative SOS Communes a beaucoup renforcé la position de l'AdCV. Le CE a pris acte et va revoir son agenda de réforme. Le calendrier ne sera certainement pas tenu et l'Etat n'est pas disposé à lâcher plus d'argent, mais il se rend compte qu'il faut des mesures transitoires. L'AdCV a fait des propositions très concrètes. Le CE a également fait des propositions, c'est un pas apprécié. L'AdCV va prendre position sur les propositions du CE et confirmer les siennes, il s'agit de maintenir la pression. Une prochaine réunion est prévue à fin août.

M. Kehtari a bon espoir, la tendance s'est inversée et l'AdCV est considérée comme un acteur sur la plateforme.

Il profite de cette assemblée pour remercier Mme Tinguely : par son engagement et sa positivité, et malgré une profonde lassitude parfois, elle a ouvert le chemin et le comité de l'AdCV va le poursuivre. L'assemblée applaudit chaleureusement Mme Tinguely.

Le Président remercie M. Kehtari et passe la parole à M. le Député Pierre-André Romanens.

### Initiative SOS Communes

M. Romanens salue l'Assemblée en ses titres et fonctions. Au nom du comité d'initiative, il se dit content d'en être là. Il vient présenter une victoire. La première mi-temps est gagnée. Il remercie Mme Byrne Garelli ainsi que l'AdCV, car seul on n'arrive à rien.

Il rappelle que l'initiative ne veut pas combattre l'UCV, elle veut réunir les communes dans le Canton. L'image des communes dites « riches » commencent à s'effriter, c'est bon signe. Il est clair que le Canton veut diviser les communes pour mieux régner.

M. Romanens revient sur le chemin parcouru : lors de l'AG du 17 septembre 2020 à Vich, l'Assemblée a décidé de soutenir l'initiative, il remercie sincèrement les membres de l'AdCV.

Le 15 janvier 2021, la récolte des signatures a démarré. Les embûches étaient nombreuses : la pandémie a empêché les contacts ; les communes n'ont pas pu soutenir l'initiative à cause de l'interpellation de Mme Jaccoud ; la météo du printemps était pourrie, il a plu tous les jours de mai... c'était difficile, mais le comité d'initiative a gardé le moral. Dans les dernières semaines, il a été décidé d'engager des personnes pour récolter des signatures. Le résultat est là : 13'457 signatures validées, le Canton les a confirmées ce matin. L'Assemblée applaudit la nouvelle

De plus, 261 communes ont participé à la récolte, M. Romanens estime que cela est très fort !

SOS Communes est attaché à l'AdCV, nous sommes partenaires. Ce n'est pas un combat contre l'UCV, c'est un combat pour la défense des communes, de toutes les communes vaudoises. M. Romanens informe que les députés commencent gentiment à comprendre que « Qui commande paye, qui paye commande ! »

Il faut maintenant suivre le programme. Le Canton dispose d'un délai de 2 ans pour soumettre l'initiative au vote du Peuple. Avant cela, celle-ci devra être soumise au Grand Conseil, cas échéant accompagnée d'un contre-projet. Le Grand Conseil aura la possibilité d'adopter l'initiative telle quelle ou le contre-projet, voire de proposer lui-même un contre-projet.

Si c'est finalement un contre-projet qui est adopté par nos Députés, il appartiendra alors au Comité d'initiative de décider s'il la retire ou s'il demande quand même qu'une votation soit organisée. Tout dépendra du contenu de ce contre-projet et de la plus ou moins grande satisfaction qu'il apportera au Comité d'initiative.

M. Romanens espère que le CE fasse un contre-projet qui soit très proche de l'initiative.

Il informe que le Grand Conseil vient de voter 300 Mios pour le climat, il y a de l'argent, pourquoi pas pour les communes ? Le combat continue, on ne va rien lâcher !

M. Buttin remercie et félicite M. Romanens. Le Président informe que le comité de l'AdCV a proposé à M. Romanens de le rejoindre, il ne peut pas accepter principalement par manque de temps, mais il est notre représentant au GC.

## Mme Tinguely : tout ça pour ça !

Elle parcourt l'assemblée et note la présence de Mme Arn qui s'est battue pendant de nombreuses années pour les communes, celle de M. Jaquet, qui avait organisé les assises « pour des communes fortes » réunissant près de 100 personnes... Elle rappelle qu'en 2018, Mme Métraux avait organisé des assises péréquation avec de grands professeurs, qui expliquaient que notre système est à bout... On est en 2021 et rien n'a bougé !

Un accord a été signé, mais l'un des partenaires ne l'a pas respecté. Une réunion aura lieu en septembre. Telle est la situation. Ceci questionne sur la gouvernance de notre Canton.

On discute actuellement de mesures provisoires... Depuis combien de temps mettons-nous des sparadraps sur cette péréquation ? Mme Tinguely pense que certains partenaires ne sont pas pressés de trouver un accord. Cela lui paraît choquant. Elle entend même dire ici et là que le système actuel n'est pas si mauvais !

Pour elle, la pandémie a finalement été positive pour les communes. Elle relève par exemple la demande de livrer des courses chez les citoyens et particulièrement les aînés. A Saint-Prex et ailleurs sans doute, tout s'est fait très rapidement et sans frais. La réactivité des communes est exemplaire en gestion de crise. Elle note aussi que quand la population a des questions, elle appelle sa commune et non pas le Canton. Quand on constate que des citoyens de 260 communes ont signé l'initiative SOS Communes, cela montre qu'ils tiennent à leur commune, et ceci est une force, un levier qu'il va falloir utiliser. La politique de proximité est un pouvoir des communes.

Que veut notre association ? Elle cherche à donner de l'oxygène à nos communes ! On parle d'autonomie communale, mais avant cela, il faut donner des moyens à toutes les communes, pour qu'elles puissent répondre aux demandes de leurs citoyens et pouvoir appliquer une politique de proximité.

Grâce à l'initiative SOS Communes, une nouvelle phase commence, Mme Tinguely remercie sincèrement les Députés Byrne Garelli et Romanens pour leur combativité et leur persévérance. On a aujourd'hui une opportunité de fédérer toutes les communes du Canton.

Nous devons combattre trois fausses informations qui circulent :

1. L'initiative ne va ni faire augmenter, ni faire diminuer les impôts. On a les moyens d'assumer nos politiques publiques à tous les niveaux : Confédération, Canton et communes. Le débat de doit pas tourner autour d'une augmentation ou d'une diminution d'impôts, mais bel et bien sur une répartition des impôts. Les communes ont aidé le Canton, maintenant le Canton doit venir en aide aux communes.
2. Non, il ne s'agit pas d'attaquer la politique sociale du Canton. Aucune commune n'a cette intention. Qui commande paye, qui paye commande ! Mme Tinguely met au défi les députés de sortir toutes les lignes des comptes cantonaux qui concernent le social, la péréquation étant tellement opaque.
3. Non, il n'y aura pas d'inégalités entre les communes. Mme Luisier a eu l'outrecuidance de dire que Yverdon ou Payerne allait beaucoup perdre, et que Mies ou Coppet allait beaucoup gagner. C'est honteux ! Si les 300 Mios demandés reviennent aux communes, elles vont s'entraider. Les villes ont des besoins, toutes les communes ont des besoins, il est évident qu'elles sauront s'entraider.

Mme Tinguely est saluée par un tonnerre d'applaudissements.

M. Buttin demande si l'Assemblée est convaincue par les propos de Mme Tinguely ? La réponse est positive évidemment et pourtant, bien que cela soit le bon sens, le Conseil d'Etat ne l'entend pas.

**M. Pierre-Alain Schmid**, Syndic de Mies, salue les interventions de chacun et en particulier celle de Mme Tinguely, il relève qu'elle a été une aide fondamentale et il est triste qu'elle quitte le comité. Il pense que la situation est difficile, notamment pour les députés, qui ont tendance à défendre uniquement les intérêts du Canton.

Selon lui, il y a trois éléments positifs actuellement qui permettent de faire bouger les choses :

1. L'UCV est déstabilisée par le non-respect de l'accord par le Canton

2. Il y a actuellement une conjonction entre
  - a) l'initiative SOS Communes (mais restons lucide)
  - b) l'action juridique lancée par 13 communes contre la FS (le CE répond avec mauvaise foi), il craint la servilité des juges cantonaux, donc encore une fois, restons lucide
  - c) les grands spécialistes qui ont décrété que le système n'est pas bon.
3. La possibilité que les communes prélèvent elles-mêmes leurs impôts.

M. Schmid demande à Mme Tinguely, s'il n'y a pas un risque dans les négociations que le CE, au lieu de faire un effort, essaye de nous contenter au niveau de l'intercommunalité ? Le Canton met les communes en confrontation. Il faut faire passer ce message aux communes membres de l'UCV, afin de rassembler toutes les communes

Il se présenterait volontiers au comité de l'AdCV, s'il n'y a pas de contre-indication avec sa présence au CODIR de la région de Nyon. A discuter prochainement.

M. Schmid est salué par l'assemblée.

## Facture policière

M. Jean-Christophe de Mestral fait le point sur la facture policière. Le groupe de travail a pour objectif de simplifier le système et de repenser à un mode distribution compatible avec l'ensemble de la péréquation.

Le montant de la facture du coût du policier est en cours de négociation, car le premier montant évoqué était vraiment sorti d'un chapeau.

Concernant la clé de répartition, deux propositions sont discutées :

1. revenir en arrière et rebasculer les 2 points au Canton
2. les communes conservent les 2 points, mais l'écart est important

Le critère de la population n'est pas suffisant, cela crée des écarts énormes qui doivent être lissés par la péréquation.

Pour M. de Mestral, il faut prendre l'ensemble des 3 péréquations pour visualiser les effets pour chaque commune. Actuellement, la situation est au point mort.

M. de Mestral rappelle que le GT est en faveur d'une harmonisation du salaire des policiers.

M. Buttin, revient sur les propos qui ont été évoqué récemment, à savoir : travailler avec l'UCV. Il rappelle pour mémoire que les AG des deux faitières ont eu lieu le 17 septembre et que l'UCV a probablement organisé la sienne volontairement le même jour que celle de l'AdCV. L'AdCV n'a jamais critiqué l'UCV. En revanche, l'UCV a fustigé l'AdCV d'avoir quitté la table des négociations et a également critiqué l'initiative SOS Communes. M. Buttin confirme qu'on ne cherchera pas le combat, l'AdCV est écoutée. Il incite les participants à l'AG à informer leur communes voisines, pour venir grossir les rangs de l'AdCV.



## Formations données par l'AdCV

M. Siegfried Chemouny confirme que les formations de l'AdCV vont reprendre. Certaines ont évolué. Par exemple, ce sont des ateliers et des discussions qui seront proposées concernant le scolaire et le parascolaire, animés par M. Andreas Sutter. C'est une forme particulière, mais intéressante.

Pour l'Aménagement du Territoire, des informations seront données par M. Pierre Stampfli une fois que certaines modifications légales auront été adoptées. L'ECA donne également des cours, nous sommes en contact avec eux pour créer un partenariat.

Les relations entre les municipalités et leurs conseils communaux ou régionaux feront l'objet de formations données par M. Chemouny. Elles s'adressent particulièrement aux nouveaux élus, elles sont accessibles et moins juridiques que celles proposées par le Canton.

M. Jean-Christophe de Mestral donnera le cours sur la facture policière.

M. Chemouny relève que chaque année, 100 élections complémentaires ont lieu dans les communes, même juste après un changement de législature. Ces élections sont à la charge des communes et sont assez complexes. Le comité de l'AdCV a décidé de proposer une formation sur ce sujet d'actualité.

Les délégués des communes membres peuvent d'ores et déjà s'y inscrire et en parler à leurs nouveaux collègues. Les cours ont lieu dès qu'un minimum de 7 personnes est inscrit et la date de chaque cours est déterminée avec les participants. Les cours auront tous lieu dans la salle où le Conseil communal de Mont-sur-Rolle se réunit.

Le comité est en contact avec le CEP, pour des cours avec des rabais pour les membres de l'AdCV. Des nouvelles seront données ultérieurement.

**M. Laurent Crampon**, Municipal à Bursinel demande où en est le nouveau Plan comptable ? Il craint que leur boursière ait des soucis ces prochains mois.

Mme Tinguely explique succinctement le travail des communes pilotes (Daillens, Lutry et Yverdon) pour 2022, 2023 ou 2025, le dossier n'avance pas vite. Elle n'ose pas annoncer de date de formation, cela fait 10 ans que le dossier stagne. Elle rassure M. Crampon quant à la boursière de Bursinel. En revanche, elle suggère que toutes les communes qui doivent changer de logiciel, contactent M. Jean-Yves Thévoz (boursier à Saint-Prex et spécialiste MCH2) avant, pour être sûres que leur nouveau logiciel soit compatible avec MCH2. Elle ajoute en plaisantant que chacun peut également apprendre les 22 recommandations du plan comptable, tout en sachant que le Canton n'en applique même pas 5 !

## Prochaines AG

- 23 septembre 2021 à Bougy-Villars
- 2 décembre 2021 à Begnins

M. Buttin remercie d'ores et déjà les communes qui nous recevront.

Concernant la sortie récréative à prévue à Penthaz, M. Jean-François Pollien, Syndic, propose de la reporter à juin 2022.

---

## 5. Divers et propositions de l'assemblée

Le Président informe l'assemblée qu'un groupe de réflexion stratégique concernant les actions futures de l'AdCV va être mis en place. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat jusqu'au 31 juillet.

**Mme Anne-Christine Ganzhof**, Syndic de Vufflens-le-Château, informe qu'elle va terminer son mandat à fin juin. Elle tient à remercier infiniment pour tout le travail réalisé par l'AdCV, la municipalité de Vufflens s'est sentie entendue et soutenue. Elle émet une remarque toutefois : un comité exclusivement masculin n'est pas une bonne image.

**M. Alain Clerc**, Syndic de Saint-Sulpice félicite le comité, souhaite plein succès aux nouveaux élus et une bonne retraite aux partants.

**M. Denys Jaquet**, Syndic de Rolle, est sur le départ et participe à sa dernière séance. Il salue l'arrivée à l'AdCV de la commune d'Essertines-sur-Rolle.

Comme on a pu le lire dans la presse dernièrement, Rolle a décidé de quitter l'UCV. Les politiques locaux demandaient depuis longtemps à la municipalité de choisir entre les deux faitières. Il a poussé à la décision de quitter l'UCV car il s'est rendu à la COPAR pour défendre le cas de Rolle. Il a été très déçu, il n'a pas été entendu, c'est pathétique. Pour 2020, Rolle a reçu 90 Mios, mais n'a pu en garder que 4 après péréquation. M. Jaquet en profite de remercier la commune de Mies d'avoir créé le sparadrap du plafond d'effort. Cela n'arrivera sûrement pas deux fois de suite. On reçoit des millions, on brasse beaucoup d'argent, mais le résultat reste le même pour Rolle notamment.

Le choix de quitter l'UCV vient principalement du problème que posent les grandes villes Lausanne et Yverdon. M. Jaquet rappelle qu'on veut bien les aider, mais elles font parfois des dépenses que nous, plus petites communes, ne pouvons pas nous permettre. La population rolloise a les mêmes exigences que la lausannoise, mais nos municipalités respectives n'ont pas les mêmes moyens.

Rien n'a avancé depuis tant d'année. M. Jaquet ne supporte plus la lenteur vaudoise. Il poursuivra son combat avec le mouvement « Pour des communes fortes » et continuera à suivre le dossier financier. Légalement, les communes n'ont aucune autonomie, il faudra changer cela. Certaines décisions sont anecdotiques, on ne nous laisse plus rien en termes d'autonomie communale.

M. Buttin remercie M. Jaquet, qui ajoute qu'il serait intéressant que Rolle ne soit pas la seule commune à quitter l'UCV.

**M. Denis Kupferschmid**, Municipal à Arnex-sur-Nyon, quitte ses fonctions, après notamment 10 ans à l'AdCV. Il constate hélas que rien n'a changé, il admire la patience et le fairplay du comité de l'AdCV, qu'il félicite et remercie sincèrement.

**M. Farhad Kehtari** reprend la parole et rassure l'assemblée, les mentalités changent et c'est positif pour l'AdCV. Il y a une année et demie, quand il a annoncé aux syndics de ses communes voisines que Paudex allait rejoindre l'AdCV, cela avait jeté un froid, mais aujourd'hui la donne a changé.

**M. Antoine Nicolas**, Syndic de Begnins, est heureux d'accueillir l'AdCV pour son AG de décembre. Il tient à féliciter Mme Arn, pas uniquement pour ses coups de gueule, mais aussi pour sa disponibilité. Il évoque en souriant ses visites dans les communes pour expliquer... qu'il n'y avait rien à expliquer au sujet de la péréquation.

**M. Jean-Christophe de Mestral** clôt la séance et accueille chacune et chacun à la partie récréative dans le foyer aménagé avec toutes les recommandations sanitaires exigées.

---

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h0

---

## Calendrier 2021

### Assemblées Générales

- 23 septembre 2021 à Bougy-Villars
- 2 décembre 2021 à Begnins

---

### Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG par du 18 mars 2021 à Paudex
- Comptes
- Nouvel organigramme de l'AdCV